



L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

1. DÉMARCHE INSCRIPTION SCOLAIRE

Pour préinscrire votre enfant à l'école publique maternelle ou élémentaire, vous devez fournir à la mairie de votre domicile **les documents suivants** :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge :

La mairie vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant.

Il faut ensuite vous présenter à l'école. L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école sur présentation :

- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- d'un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge

2. DÉMARCHE INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

Pour bénéficier des services périscolaires (restauration, accueil périscolaire matin/soir, accueil du mercredi), l'inscription est **obligatoire**. Vous devez fournir à la mairie de votre domicile **les documents suivants** :

- Le dossier d'inscription aux services périscolaires de la commune
- Les pièces jointes demandées dans le dossier d'inscription

3. RETOUR DES DOCUMENTS

Vous pouvez déposer l'intégralité de vos documents à l'attention de Mme Beauclair Céline responsable du service enfance jeunesse de la collectivité :

- au format papier à la mairie déléguée de Fontaine Guérin
- par mail à enfance.jeunesse@boisdanjou.fr